

Prescription d'actes médicamenteux en EHPAD

Quels outils numériques
pertinents pour m'aider ?

Services numériques utilisés



MSS : Messagerie
Sécurisée de Santé



DMP : Dossier
Médical Partagé

1 Prescription par le médecin traitant

- Le médecin traitant établit une prescription médicamenteuse. Cette dernière est réalisée dans le DUI de l'EHPAD, et est déposée dans le DMP de l'utilisateur.

2 Transmission et prise en charge ordonnance

- L'EHPAD envoie la prescription médicamenteuse par messagerie sécurisée de santé à la pharmacie d'officine.

3 Livraison

- La pharmacie livre les médicaments à l'EHPAD ;
- L'EHPAD ajuste les traitements du résident dans le DUI à partir des médicaments délivrés par la pharmacie d'officine.

Services numériques	Intervenants
DMP	Médecin traitant EHPAD
MSS	EHPAD Pharmacie d'officine
DUI	EHPAD Pharmacie d'officine

Prérequis

Techniques

- Avoir un logiciel Ségur numérique,
- Disposer d'une Messagerie Sécurisée de Santé.

Règlementaires

Informar la personne accompagnée de l'alimentation de son espace santé avec les documents produits par la structure.

Contact : esms-num@esea-na.fr